

SURCLINE 3 DISPERSAL

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

(Règlement REACH (CE) n°1907/2006 – n°453/2010)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit :**

Nom du produit : SURCLINE 3 DISPERSAL

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Nettoyant à base aqueuse.

Nettoyant acide non corrosif, prêt à l'emploi.

Utilisation diluée possible entre 30 et 50% dans l'eau.

Nettoyant dispersant de particules.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Raison sociale : INUSTRY

Adresse : 1288 av du stade, 74970 Marignier, France.

Téléphone : +33 (0)4 50 34 89 20. Fax : +33 (0)4 50 34 68 42

Email : vallier@inustry.com<http://www.inustry.com>**1.4 Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.**Société/Organisme : INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>**SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification du mélange**

Le mélange n'est pas classé

2.2 Eléments d'étiquetage :

Le mélange n'est pas classé

2.3 Autres dangers :**SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****3.1 Substances :**

Non applicable

3.2 Mélanges :

Composition :

Dénomination	Type de numéro	Numéro	Numéro INDEX	Classification	% (m/m)
3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène glycol	CE CAS	225-878-4 5131-66-8	603-052-00-8	Eye Irrit. 2 – H319 Skin Irrit. 2 – H315	<10
Tensioactif amphotère	CE	604-575-4		Aquatic Chronic 3 – H412 Eye Dam. 1 – H318	<3

Indications complémentaires : voir la section 16 pour le texte complet des phrases de risques/dangers

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1 - Description des premiers secours**Après inhalation**

En cas de gêne ou de malaise, amener la personne à l'air libre, au chaud et au calme.

SURCLINE 3 DISPERSAL

Après contact cutané

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire. Retirer les vêtements et les chaussures souillées pour supprimer le contact avec le produit.

Après contact oculaire

Vérifier la présence de lentilles de contact et les enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau claire pendant 15 minutes en bougeant les yeux

Après ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin ou le centre antipoison, en lui montrant l'étiquette ou l'emballage. Ne pas faire vomir, sauf sur avis médical. Rincer la bouche avec de l'eau si la personne est consciente.

4.2 – Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation de la peau possible en cas de contact prolongé.

Irritation des yeux possible en cas de contact ou de projection accidentelle.

Pas d'effets toxiques attendus en cas d'ingestion accidentelle.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 - Moyens d'extinction appropriée

Extincteurs pour feux de classe A, B, C suivant origine du feu.

5.2 - Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grande débit.

5.3 - Danger particuliers résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

Oxydes de carbone.

5.4 - Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air feu ambiant

Indications supplémentaires

Des résidus d'incendie et de l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux prescriptions des autorités.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Utiliser des plaques souples d'obturation des bouches d'égout et grilles d'évacuation.

Utiliser des rétentions pour empêcher les rejets massifs dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils appropriés de confinement :

- Stocker les eaux de lavages dans un conteneur agréé déchet DSD.

Conseils appropriés de nettoyage :

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
 - Endiguer et pomper les déversements massifs vers des conteneurs agréés déchets DSD.
 - Laver les locaux pollués avec un nettoyant lessiviel émulseur.
 - Stocker les eaux de lavages dans un conteneur agréé déchet DSD.
-

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Ne pas fumer, manger et boire pendant l'utilisation.

Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en dehors de la zone de travail.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Limiter le nombre de personnes autorisées à l'accès du stockage.

Reproduire l'étiquetage en cas de fractionnement ou de reconditionnement.

Stocker dans les emballages d'origine ou similaires bien fermés.

Ne pas stocker avec des acides forts ou des bases fortes.

Stocker à l'abri du gel sévère.

SURCLINE 3 DISPERSAL

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la fiche technique pour les recommandations spécifiques à un secteur industriel. Consulter le producteur du mélange.

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle****8.2 Contrôle de l'exposition****Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****- Protection des yeux / du visage**

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- PVA (Alcool polyvinylique)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NFEN374

- Protection du corps

Blouse de laboratoire.

- Protection respiratoire

- Masque respiratoire avec cartouche de type P2 en cas de formation d'aérosols.

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Liquide	-
Odeur	Caractéristique	-
Couleur	Bleu clair	
pH (g/l d'eau, 20°C)	3	Unité
Point d'ébullition	100	°C
Point éclair	Aucune donnée disponible	°C
Viscosité cinématique	1<V<2	mm ² /s
Point de fusion	0	°C
Inflammabilité	Non défini	-
Densité	1,01	Kg/L
Solubilité (eau)	100	%
Viscosité, cinématique à 40°C	Non défini	mm ² /s

SURCLINE 3 DISPERSAL

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

Cette préparation est stable aux conditions normales d'utilisations.

10.1 - Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Peut réagir par son caractère acide.

10.2 – Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3 – Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si utilisé et stocké correctement.

10.4 – Conditions à éviter

Pas de conditions particulières.

10.5 – Matières incompatibles

Ne pas mélanger ou stocker avec des acides forts ou des bases fortes.

Ne pas mélanger ou stocker avec des métaux légers en poudres.

10.6 – Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

Oxydes de carbone.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 – Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë :**

- Non classé
- Des données sont disponibles individuellement pour les composants du mélange
- Pas de toxicité aiguë selon les voies probables de pénétration dans l'organisme (inhalation, contact cutané) et l'exposition liée aux utilisations identifiées (voir section 1).

3-Butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol (5131-66-8)

Par voie orale : DL50 > 3300 mg/kg
Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg
Espèce : Rat

Par inhalation vapeurs : CL50 > 3,4 mg/l
Espèce : Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Non classé.

Effet irritant et dégraissant possible pouvant provoquer des rougeurs en cas de contact prolongé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Non classé.

Peut causer une gêne ou une inflammation temporaire en cas de projection accidentelle.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non classé.

Ne contient pas de composant présentant un risque de sensibilisation cutanée.

Ne contient pas de composant présentant un risque de sensibilisation respiratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Non classé.

Pas d'effets mutagènes connus pour les composants du mélange.

Cancérogénicité sur les cellules germinales :

Non classé.

Pas d'effets cancérogènes connus pour les composants du mélange.

SURCLINE 3 DISPERSAL

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

La substance/le mélange ne satisfait pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe 1 du règlement (CE) N° 1272/2008.

12.2. Persistance et dégradabilité

Les composants du mélange sont facilement biodégradables (> 60% / 28 jours).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Les composants du mélange ne sont pas bioaccumulables d'après leurs évaluations individuelles. Les composants ne sont pas attendus pour être bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

N'est pas susceptible de s'absorber sur les sédiments et les boues d'épuration.

Une fraction est soluble dans l'eau et peut-être entraînée dans les cours d'eau et sols.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Remettre à un récupérateur agréé et privilégier les filières de régénération.

13.2 – Evacuation des eaux

Ne pas rejeter à l'égout ou dans le milieu naturel.

Remettre à un récupérateur agréé et privilégier les filières de régénération.

Traitement possible en station d'épuration industrielle suivant validation préalable.

13.3 – Précautions particulières à prendre

Remettre à un récupérateur agréé et favoriser les filières de recyclage.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non réglementé.

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 – Règlementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composants dans la liste des candidats REACH

Composants dans l'Annexe XIV

Composants dans l'Annexe XVII

Teneur en COV : aucune donnée disponible

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Les substances contenues dans ce mélange ont été enregistrées selon les exigences de REACH.

SURCLINE 3 DISPERSAL

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique – Chronique 3
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Skin Irrit. 2	Corrosion/irritation cutanée.